



Évreux, le 26 avril 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Sécurité publique – Interdiction de manifestation en centre-ville d'Evreux

Des appels à manifestation de Gilets Jaunes à Evreux, samedi 27 avril 2019, ont été lancés par différents canaux et notamment sur les réseaux sociaux.

Pour autant, aucune manifestation annoncée n'a fait l'objet d'une déclaration en Préfecture. Tout rassemblement devient par conséquent illégal. **Si le droit de manifester est l'un des fondements de notre République, il doit s'exercer dans le respect du droit, des personnes et des biens.**

**La sécurité doit constituer, pour toutes et tous, une priorité absolue.**

**Dès lors, afin de garantir la sécurité publique, le Préfet de l'Eure a pris un arrêté interdisant toute manifestation dans le centre-ville d'Évreux pour la journée du samedi 27 avril, selon un périmètre précisé en annexe du présent communiqué.**

**Tout contrevenant pourra faire l'objet d'une contravention de quatrième classe et de poursuites judiciaires.**

En outre, le Préfet de l'Eure a pris trois arrêtés, valant du vendredi 26 avril 2019 à 18h00 au dimanche 28 avril 2019 à 8h00, interdisant sur l'ensemble du département :

- Le port et le transport, sans motifs légitimes d'armes de chasse, de munitions et d'objets pouvant constituer une arme par destination ;
- La vente et l'utilisation de pétards et feux d'artifices ;
- La vente à des particuliers de carburants ou de produits chimiques inflammables ou explosifs sous forme liquide ou gazeuse à emporter en contenant transportable.

**Un dispositif de sécurité adapté sera mobilisé afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes sur l'ensemble du secteur concerné**

#### **Conseils de prévention et de sécurité**

Le Préfet de l'Eure appelle au respect des consignes de précaution concernant l'ensemble du secteur urbain. Il est expressément conseillé de **ne laisser sur la voie publique aucun objet ou**

#### **CONTACT PRESSE**

Service départemental de la communication interministérielle  
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : [pref-communication@eure.gouv.fr](mailto:pref-communication@eure.gouv.fr)



prefet.eure



Prefet27



ww.eure.gouv.fr

**matériaux** qui pourraient être utilisés comme projectiles, incendiaires ou armes durant le temps d'éventuels rassemblements.

**Poubelles, pancartes, encombrants, vélos et autres mobiliers extérieurs devront être impérativement mis à l'abri** afin d'éviter qu'ils ne soient endommagés ou utilisés à des fins d'agression ou de destruction. Les commerçants sont invités à être en capacité de ranger rapidement les terrasses en cas de danger avéré.

Le Préfet de l'Eure demande, par ailleurs, aux usagers de la route d'adapter leurs déplacements dans les zones concernées et, à l'approche de possibles ralentissements, de faire preuve de civisme et de calme.

#### **CONTACT PRESSE**

Service départemental de la communication interministérielle  
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : [pref-communication@eure.gouv.fr](mailto:pref-communication@eure.gouv.fr)



prefet.eure



Prefet27



ww.eure.gouv.fr

Plan du périmètre d'interdiction de manifester

